



CULTURE

PLUS DE CULTURE EN UNE SEULE CARTE !

Pour les habitués, les personnes intéressées, petits et grands, des bibliothèques et médiathèques d'Erdre & Gesvres, la rentrée vous réserve une agréable surprise ! À partir du 5 septembre, 11 des bibliothèques et médiathèques* du territoire vous proposent une carte unique et gratuite !

Mis en ligne le 17 juillet 2019



Le principe de cette Carte Unique est d'optimiser l'accès à l'ensemble du fonds documentaire et de permettre aux habitants d'emprunter des documents gratuitement et dans les bibliothèques ou les médiathèques de leur choix. Pour cela rien de plus simple, il vous suffit de vous déplacer dans une des bibliothèques ou médiathèques du territoire, de vous abonner si ce n'est déjà fait, de choisir des documents, de les emprunter et de les restituer dans cette même structure.

Plus pratique, plus généreuse, avec la Carte Unique, vous pourrez à loisir, dès la rentrée, lire le journal, écouter de la musique, regarder des dessins animés ou des films, lire un roman ou de la poésie, découvrir des artistes, tester de nouveaux jeux, travailler sur place...et repartir avec 15 ouvrages. Rien de moins !

1 carte - 15 ouvrages - 3 semaines

Votre carte d'abonné permet désormais d'emprunter 15 documents** gratuitement sur l'ensemble des bibliothèques/médiathèques et ce, pour une durée de 3 semaines.

- 10 documents imprimés (livres, revues, prêt numérique...)
- 2 DVD
- 2 CD
- 1 jeu

(**dans la limite des documents disponibles dans la structure)

La consultation des documents sur place est toujours libre et gratuite.

* Casson, Les Touches, Fay-de-Bretagne, Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Notre-Dame-des-Landes, Petit Mars, Saint-Mars-du-Désert, Sucé-sur-Erdre, Treillières, Vigneux-de-Bretagne. Attention, Nort-sur-Erdre ne fait pas partie du dispositif Carte Unique.

Pour plus d'infos, RDV dans une bibliothèque ou médiathèque du territoire ou sur www.bibliotheques.cceg.fr



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois.